

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : EUR 30/001/2013

23 janvier 2013

Italie. Amnesty International présente son Programme en 10 points pour les droits humains

Un mois avant les élections législatives qui se tiendront les 24 et 25 février 2013, Amnesty International présente mercredi 23 janvier son Programme pour les droits humains en Italie¹, et invite chaque candidat à prendre position. L'organisation met en avant 10 domaines dans lesquels le changement est attendu de toute urgence et préconise des mesures que les nouveaux responsables du pays, une fois élus, devraient adopter au cours de leur mandat.

Alors que les manifestes politiques et les débats publics ont pour thème presque exclusif l'économie, Amnesty International rappelle aux candidats que le nouveau Parlement et le gouvernement devront inscrire les droits fondamentaux au cœur de leurs projets lorsqu'ils voteront de nouvelles lois et mettront en œuvre de nouvelles politiques.

À bien des égards, le bilan de l'Italie en termes de droits humains au cours des 10 dernières années laisse à désirer. Les organes internationaux relatifs aux droits humains l'ont critiqué à maintes reprises. Les gouvernements et les Parlements successifs n'ont pas fait face aux problèmes de protection des droits fondamentaux, en dépit de leurs obligations émanant du droit international.

Au cours d'années de recherche, Amnesty International a recueilli des informations sur de graves atteintes aux droits humains dans de nombreux domaines. Les services de police, les organes chargés du maintien de l'ordre public et les représentants de l'État ne s'acquittaient pas de l'obligation de rendre des comptes pour de graves violations des droits humains, des actes de torture et des mauvais traitements notamment. Les demandeurs d'asile qui fuient les horreurs de la guerre, la torture et la persécution, et viennent chercher une protection en Italie, étaient exposés aux renvois et aux expulsions vers des pays où ils risquent d'être torturés et de voir leurs droits humains gravement bafoués. En vue de contrôler la migration, l'Italie a passé des accords avec des pays incapables de garantir le respect des droits fondamentaux, y compris les droits des réfugiés. De nombreux travailleurs migrants étaient exploités. Malgré les critiques de la communauté internationale, la discrimination envers les Roms se poursuivait, des milliers d'entre eux étant isolés du reste de la population dans des camps autorisés sordides, sans perspective d'intégration, ou étant la cible d'expulsions forcées incessantes qui ont laissé de nombreuses familles à la rue. Une grande partie des Roms restaient exclus des programmes de logements sociaux. Les conditions de vie dans les prisons et les centres d'identification et d'expulsion demeuraient déplorables et très en deçà des normes internationales.

Si les lacunes en matière de protection contre les crimes de haine visant des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) et contre les violences faites aux femmes ont été dûment répertoriées, les autorités n'ont pas pris les mesures qui s'imposaient. Le crime de torture n'a toujours pas été inscrit dans la législation italienne, bien que l'Italie ait ratifié la Convention contre la torture en 1989. Les autorités doivent encore mettre en place un organisme national indépendant chargé de protéger et de promouvoir les droits humains. Par ailleurs, les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays n'ont pas imposé aux entreprises multinationales italiennes de rendre des comptes pour les répercussions en termes de droits humains de leurs activités menées à l'étranger.

La crédibilité du nouveau Parlement et du gouvernement, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ne dépendra pas seulement de leur réussite dans les affaires économiques et financières, mais aussi de

¹ <http://www.ricordatichedevirispondere.it/i-punti>

leur détermination et de leur capacité à respecter le droit international et à protéger les droits fondamentaux, en Italie comme à l'étranger.

L'Italie doit de toute urgence prendre des mesures pour corriger son bilan en termes de droits humains. Amnesty International exhorte tous les candidats, une fois élus, à :

1. garantir l'obligation de rendre des comptes pour la police et inscrire la torture parmi les crimes sanctionnés par le Code pénal ;
2. adopter des mesures visant à prévenir les homicides de femmes et protéger les femmes contre toute forme de violence ;
3. protéger les réfugiés, mettre un terme à l'exploitation et à la criminalisation des migrants et annuler les accords relatifs au contrôle de l'immigration conclus avec la Libye ;
4. assurer des conditions de détention correctes et respecter les droits des personnes détenues et incarcérées ;
5. combattre l'homophobie et la transphobie et garantir les droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) ;
6. mettre fin à la discrimination, aux expulsions forcées et à la ségrégation ethnique envers les Roms ;
7. mettre sur pied un organisme national indépendant chargé de la protection des droits humains ;
8. veiller à ce que les entreprises multinationales italiennes respectent les droits humains ;
9. lutter contre la peine de mort dans le monde et promouvoir les droits fondamentaux dans toutes les relations de politique étrangère ;
10. s'efforcer de renforcer le contrôle du commerce des armes, et favoriser l'adoption d'un traité international en la matière.

Amnesty International se réjouit d'engager le dialogue avec tous les candidats au sujet de son programme pour les droits humains durant la campagne électorale, ainsi qu'avec le Parlement et le gouvernement au lendemain des élections.

Amnesty International est un mouvement mondial, démocratique et autonome, indépendant de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, qui ne soutient ni ne rejette aucun gouvernement ni système politique.